

RCS : SENS Code greffe : 8903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00327 Numéro SIREN : 535 215 776 Nom ou dénomination : A2C COMMUNICATION

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2019 sous le numéro de dépôt 1867



N° 10956 * 20
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

2011 B 327

DGFIP N° 2033-A-SD 2018

1° EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

A2C COMMUNICATION

GREFFE DU TRIBUNAL

Désignation de l'entreprise

Adresse de l'entreprise 1 ROUTE DE VILLENEUVE LA GUYARD 89140 VILLETHIERRY

DE COMMERCE DE SENS

SIRET

5 3 5 2 1 5 7 7 6 0 0 0 1 9

- 1 OCT. 2019

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

1867

				Exercice N clos le	
				13.01.2019	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	2292	2822
	Immobilisations financières * (1)	040	042		10404
Total I (5)		044	048	2292	13226
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	3946	3946
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	6453	6453
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	40875	40875
	Charges constatées d'avance *	092	094	5624	5624
Total II		096	098	56898	56898
Total général (I + II)		110	112	72416	70124
PASSIF				Exercice N	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	7500	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	750	
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau		134	25380	
	Résultat de l'exercice		136	-3397	
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	30233	
	Provisions pour risques et charges		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	923	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	26467	38968
	Produits constatés d'avance		174		
Total III			176	39891	
Total général (I + II + III)			180	70124	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

K6

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

AZC COMMUNICATION

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
3 0 0 9 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	101374
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	12431
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	6
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232 113811
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	1043
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242 87248
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	440	244	1531
	Rémunérations du personnel *					250	16938
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	9215
	Dotations aux amortissements *					254	802
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)						264 116778

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347		300 429
Impôt sur les bénéfices * (VII)			348		306

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

				310	-3396
--	--	--	--	-----	-------

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	56	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344
	Créance due au report en arrière du déficit		346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 décies)		655		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col. 1
Déficit col. 2

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables *				360

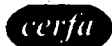
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col. 1
Déficit col. 2

			370		372 3340
--	--	--	-----	--	----------

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A2C COMMUNICATION										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																											
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisations corporelles	760		765			7						TOTAL	770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
		Dotations		Reprises																																																																																																																															
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																												
Terrains	710		715			2																																																																																																																													
Constructions	720		725			3																																																																																																																													
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																													
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5																																																																																																																													
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																													
Autres immobilisations corporelles	760		765			7																																																																																																																													
TOTAL	770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780																																																																																																																													
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																									
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																									
Déficits reportables				984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																													
Déficits de l'exercice				860	3340	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129																																																																																																																									
Total des déficits restant à reporter				870	3340	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800																																																																																																																									
VI DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381																																																																																																																										
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *									380																																																																																																																										
N° du centre de gestion agréé									388																																																																																																																										
Montant de la TVA collectée									374	23245																																																																																																																									
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	16651																																																																																																																									
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399																																																																																																																										
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398																																																																																																																										
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397																																																																																																																										



N° 11483 * 19

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

Désignation de l'entreprise: A2C COMMUNICATION	Néant ☐
Exercice ouvert le: 01/10/2017 et clos le: 30/09/2018	Données en nombre de mois 1 2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	113805
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	113805

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	6

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats	121	1043
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	76102
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	77146

IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	36665

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case						020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)				022		Effectifs au sens de la CVAE *				023	
Période de référence				024		/		/		160	/
Date de cessation						/		/			

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel * :	376	1
dont apprentis	657	0
dont handicapés	651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

XG



N° 11622 * 18

⑥

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-FSD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant

*

Exercice clos le

3 0 0 9 2 0 1 8

SIREN

5 3 5 2 1 5 7 7 6

Dénomination de l'entreprise

A2C COMMUNICATION

Adresse (voie)

1 ROUTE DE VILLENEUVE LA GUYARD

Code postal

89140

Ville

VILLETHIERRY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M.

Nom patronymique

GOUNOT

Prénom(s)

XAVIER

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

21/11/1996

N° Département

91

Commune

ETAMPES

Pays

FR

Adresse : N°

1

Voie

ROUTE VILLENEUVE LA GUYARD

Code Postal

89140

Commune

VILLETHIERRY

Pays

FR

Titre (2)

MELLE

Nom patronymique

GOUNOT

Prénom(s)

BLANDINE

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

09/06/1999

N° Département

77

Commune

MONTEREAU-FAULT-

Pays

FR

Adresse : N°

1

Voie

ROUTE VILLENEUVE LA GUYARD

Code Postal

89140

Commune

VILLETHIERRY

Pays

FR

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2033-FSD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2018

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

XG



N° 11622 * 18

⑥

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-FSD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant

*

Exercice clos le

30092018

SIREN

535215776

Dénomination de l'entreprise

A2C COMMUNICATION

Adresse (voie)

1 ROUTE DE VILLENEUVE LA GUYARD

Code postal

89140

Ville

VILLETHIERRY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique CARABIN Prénom(s) FRANCK

Nom marital

% de détention

20

Nb de parts ou actions

100

Naissance : Date

05/02/197

N° Département

971

Commune

GRAND-BOURG

Pays

FR

Adresse : N°

2

Voie

RUE DES ORCHIDEES

Code Postal

77330

Commune

OZOIR-LA-FERRIERE

Pays

FR

Titre (2) M. Nom patronymique HENRI Prénom(s) MICHEL

Nom marital

% de détention

6

Nb de parts ou actions

30

Naissance : Date

04/11/195

N° Département

77

Commune

COULOMMIERS

Pays

FR

Adresse : N°

32

Voie

RUE MOULIN JACQUOT

Code Postal

77515

Commune

POMMEUSE

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2033-F-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2018

XG

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant



Exercice clos le 3 0 0 9 2 0 1 8

SIREN 5 3 5 2 1 5 7 7 6

Dénomination de l'entreprise A2C COMMUNICATION

Adresse (voie) 1 ROUTE DE VILLENEUVE LA GUYARD

Code postal 89140

Ville VILLETHIERRY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

N° 2033-F-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2018

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut à gauche.

 N° 11084*19 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  REPUBLIQUE FRANÇAISE	N° 2065-SD 2018
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		
Exercice ouvert le 01/10/2017 et clos le 30/09/2018		Régime simplifié d'imposition ☒
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal
SI PNE innovantes, cocher la case ci-contre		
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 289-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2286-SD (art. 223 quinquièmes C-1-1), cocher la case		
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquièmes C-1-2), cocher la case		
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)		
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation de la société:		Adresse du siège social:
A2C COMMUNICATION		
SIRET 53521577600019	M41:	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:
1 ROUTE DE VILLENEUVE LA GUYARD 89140 VILLETHIERRY		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
(Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		
SIRET		
B ACTIVITÉ		
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)		
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%
	Bénéfice imposable à 15%	Déficit
		3340
2 Plus-values		
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes
Zone franche urbaine		Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts		
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.		
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)		
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr		
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:
Tél:		Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viséur conventionné:		Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA		Date: 31/12/2018
Tél:		Lieu: VILLETHIERRY
Qualité et nom du signataire: Président,		GOUNOT XAVIER
Signature:		

N° 2065 b/s-SD

2018

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

F									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis ⁽⁶⁾					Total (a à h)				
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (voir notes au formulaire, jointes au fil de même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8	
M. GOUNOT Président 1 route Villeneuve la Guyard 89140 VILLETHIERRY		250	2018	13961			11832	116	
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SPÉCIAL D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS				MONTANTS À LONG TERME IMPOSÉS À 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

A2C COMMUNICATION
1, rte de Villeneuve-la-Guyard - 83440 VILLETHOUILLON
Tél. : 03 86 66 12 16 - Port. : 06 24 15 74 74
Mail : a2c-com@orange.fr - xiv.pao@orange.fr
SAS au capital de 7.500 euros - Siret : 535 215 770 0001 1000

NG

SAS A2C COMMUNICATION

Capital social de : 7 500,00 euros
Siège social : 1, Route de Villeneuve la Guyard
Bonval
89140 VILLETHIERRY
N° Siret : 535 215 776 00019

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2019

- Monsieur GOUNOT Xavier, demeurant 1 Route de Villeneuve – BONVAL – 89140 VILLETHIERRY, né le 21 novembre 1966 à ETAMPES (91), de nationalité Française.

- Monsieur HENRI Michel, demeurant 32 Rue du Moulin Jacquot – 77515 POMMEUSE, né le 4 novembre 1955 à COULOMMIERS (77), de nationalité Française.

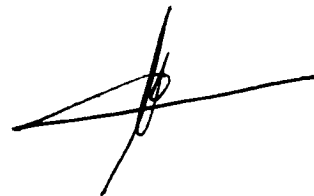
- Melle GOUNOT Blandine, demeurant 1 Route de Villeneuve La Guyard – BONVAL – 89140 VILLETHIERRY, née le 9 juin 1996 à MONTEREAU-FAULT-YONNE (77), de nationalité Française.

-Monsieur CARABIN Franck, demeurant 2 rue des Orchidées 77330 OZOIR-LA-FERRIERE, né le 5 février 1974 à GRAND-BOURG (971), de nationalité Française.

Le Président de séance, certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que Monsieur GOUNOT Xavier, Monsieur HENRI Michel et Madame GOUNOT Blandine, Monsieur CARABIN Franck , actionnaires, sont présents, totalisant 500 actions ayant droit de vote.

Chaque associé reconnaît avoir été régulièrement convoqué à la présente assemblée.

Le Président de la séance,



A2C COMMUNICATION

1, rte de Villeneuve-la-Guyard • 89140 VILLETHIERRY
Tél.: 03 86 66 12 16 • Port.: 06 24 15 78 36
Mail : a2c-com@orange.fr • xav.pao@orange.fr
SAS au capital de 7.500 euros • Siret : 535 215 776 00019 • APE : 1812 Z

SAS A2C COMMUNICATION

Capital social de : 7 500,00 euros
Siège social : 1, Route de Villeneuve la Guyard
Bonval
89140 VILLETHIERRY
N° Siret : 535 215 776 00019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 30 mars à 14 heures,

Les associés de la Société A2C COMMUNICATION, société par Actions Simplifiée au capital de sept Mille cinq cent euros (7.500,00 €), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège social à VILLETHIERRY (89140) 1 Route de Villeneuve la Guyard – Bonval, sur convocation faite conformément aux dispositions des statuts.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur GOUNOT Xavier à concurrence de..... 250 actions Numérotées de 001 à 250
 - Monsieur HENRI Michel à concurrence de..... 30 actions Numérotées de 251 à 280
 - Monsieur CARABIN Franck à concurrence de..... 100 actions Numérotées de 281 à 380
 - Mademoiselle GOUNOT Blandine à concurrence de..... 120 actions Numérotées de 381 à 500
- Soit un total de..... 500 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur GOUNOT Xavier, Président.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport de gestion de la présidence sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 30 septembre 2018,

Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 intervenues ou renouvelées au cours de cet exercice,

- 2) Examen et approbation des comptes et du bilan du dit exercice, affectation des résultats,

- 3) Approbation des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- 4) Quitus au Président,
- 5) Fixation de la rémunération du Président,

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- Le rapport de gestion de la présidence,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice écoulé,
- Et enfin le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée. Puis, il rappelle que le rapport de gestion de la présidence sur les opérations de l'exercice, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée ont été adressés aux associés, plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée, et que pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à disposition au siège social.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

I. PREMIERE RESOLUTION :

Les actionnaires donnent acte, ensemble et individuellement, au Président de ce qu'ils ont été régulièrement, et en son temps, convoqués à la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II. DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence et en avoir pris connaissance, approuve tels qu'ils lui ont été présentés les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

III. TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, constate qu'aucune convention de ce type n'a été conclue au cours de cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

IV. QUATRIEME RESOLUTION :

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pendant l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V. CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuvant la proposition de la présidence, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice soit 3 397 euros en REPORT A NOUVEAU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VI. SIXIEME RESOLUTION :

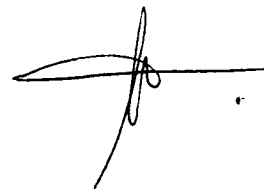
L'assemblée approuve le salaire brut de 17 502 euros pour l'année 2018 du président, Monsieur GOUNOT Xavier.

De plus il sera remboursé à Monsieur GOUNOT Xavier les frais engagés pour le compte de la Société, sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quatorze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par tous les actionnaires.



A2C COMMUNICATION

1, rte de Villeneuve-la-Guyard • 89140 VILLETHIERRY

Tél. : 03 86 66 12 16 • Port. : 06 24 15 78 36

Mail : a2c-com@orange.fr • xav.pao@orange.fr

SAS au capital de 7.500 euros • Siret : 535 215 776 00019 • APE : 1812 Z

SAS A2C COMMUNICATION

Capital social de : 7 500,00 euros
Siège social : 1, Route de Villeneuve la Guyard
Bonval
89140 VILLETHIERRY
N° Siret : 535 215 776 00019

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE

POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2018

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément à la loi et aux statuts votre société, un rapport sur la marche des affaires sociales et les résultats de notre gestion pendant l'exercice écoulé, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de cet exercice, ainsi que nos propositions d'affectation de ces résultats.

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, tous les autres documents prescrits par la loi, savoir :

- Le compte de résultat,
- L'annexe,
- Le bilan de l'exercice,
- Et enfin le texte des résolutions que nous proposons à votre vote.
- Affectation du résultat ;

I. PRESENTATION DES COMPTES ET DE L'EXPLOITATION

Nous vous signalons que les comptes et le bilan que nous soumettons ont été établis et présentés selon les dispositions de la « loi Comptable » du 30 avril 1983, le décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 et le plan comptable 1982.

Nous vous détaillons ci-après les différents mouvements des comptes de bilan et le résultat reflétant la marche de la société.

	<u>30/09/2018</u>	<u>30/09/2017</u>
Produits d'exploitation	113 811	97 872
Charges d'exploitation	116 778	81 578
	=====	=====
Résultat d'exploitation	-2 967	16 294
	=====	=====
Résultat courant	-2 967	16 294
Opérations exceptionnelles	-430	654
	=====	=====
Résultat avant impôt	-3 397	16 948
Impôt sur les bénéfices	0	1 118
	=====	=====
Résultat net	-3 397	15 830

1) Les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et ce jour.

Néant

2) Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice soit 3 397 euros en REPORT A NOUVEAU.

II. DISPOSITIONS GENERALES

1 Convention visées aux articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

Aucune convention de ce type n'a été conclue au cours de cet exercice.

III. QUITUS

Au bénéfice des explications qui précèdent et de celles plus détaillées qui vous seront fournies au cours de l'assemblée, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de cet exercice, tels qu'ils vous sont présentés et de donner par-là même quitus de notre gestion pendant l'exercice clos au 30 septembre 2018.

A2C COMMUNICATION
 1, rte de Villeneuve-la-Guyard • 89140 VILLETHIERRY
 Tél.: 03 86 66 12 16 • Port.: 06 24 15 78
 Mail: a2c-com@orange.fr • xav.pao@orange.fr
 SAS au capital de 7.500 euros • Siret: 535 215 776 00019 • APE: 1812

LA PRESIDENCE

